

Comment choisir sa licence au SMOG ?



Vous trouverez ici toutes les informations sur les licences de la Fédération française de course d'orientation. Ces licences annuelles sont valables de janvier à décembre.

➤ LA LICENCE COMPÉTITION

Les personnes majeures doivent signer l'attestation certifiant avoir rempli le questionnaire de santé et pris connaissance des 10 règles d'or édictées par les cardiologues du sport.

Pour les mineurs, le questionnaire de santé spécifique doit avoir été rempli et engage la responsabilité du responsable légal.

Cette licence (par catégorie d'âge) ouvre droit :

- aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la FFCO
- à participer aux classements établis par la Fédération
- à assumer les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à toutes les formations fédérales,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version papier ou numérique au choix du licencié.

➤ LA LICENCE DÉCOUVERTE-COMPÉTITION

Mêmes conditions concernant les questionnaires de santé que la licence compétition.

Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club, elle ouvre droit :

- aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune,
- aux activités non compétitives (sans classement)
- à assumer les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,
- de participer aux classements établis par la Fédération,
- de participer aux formations fédérales initiales.

Le passage à la licence annuelle « COMPÉTITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

➤ LA LICENCE LOISIR-SANTÉ

Mêmes conditions concernant les questionnaires de santé que la licence compétition.

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club, elle ouvre droit :

- aux activités non compétitives (sans chronométrage ni classement) circuits jaunes au maximum
- à assumer les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés
- de participer aux formations fédérales initiales

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

➤ LA LICENCE HANDISPORT

Elle s'adresse uniquement aux **personnes déjà détentrices d'une licence FFSA et FFH** (16 ans révolus) et permet de participer aux activités et épreuves du calendrier FFCO.

➤ LA LICENCE BENEVOLE

Elle s'adresse uniquement aux **personnes en âge d'être dirigeant** (16 ans révolus), inscrites dans un club. Cette licence ouvre droit :

- aux **fonctions électives** et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO,
- au **bulletin fédéral CO'Mag en version numérique uniquement**.

Elle ne donne **pas accès à la pratique sportive**.

Le passage à un autre type de licence annuelle est possible, en cours d'année, moyennant le respect des conditions d'âge, la présentation d'un certificat médical conforme et le paiement du différentiel de tarif.

| Tarif des licences SMOG 2025 | |
|---|-----|
| LICENCES COMPETITION | |
| Individuelle | |
| 21 ans et plus | 117 |
| 19/20 ans et étudiant 21-25 ans | 110 |
| 15 à 18 ans | 81 |
| 14 ans et moins | 74 |
| Famille (parents avec enfants -25 ans) | |
| 1 Adulte 1 enfant | 178 |
| 1 Adulte 2 enfants | 240 |
| 1 Adulte 3 enfants | 280 |
| 2 Adultes 1 enfant | 267 |
| 2 Adultes 2 enfants | 285 |
| 2 Adultes 3 enfants | 302 |
| Licence découverte compétition | 88 |
| Licence loisir-santé | 66 |
| Famille loisir-santé (parents avec enfants -25 ans) | 155 |
| Licence Handisport (extension FFSA-FFH) | 50 |
| Licence bénévole | 20 |

PASS SPORT : Aide financière de 50 euros à déduire du montant de l'adhésion au club pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, jeunes mineurs émancipés bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Inscription au club avant le 31 octobre sur présentation courrier du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>